

Geneve, le 30 septembre, 1954

(Point 13(a) et (b) de l'ordre du
jour)

ORGANISATION EUROPEENNE POUR LA RECHERCHE NUCLEAIRE

PREMIERE SESSION DU CONSEIL

GENEVE

7 - 9 octobre 1954

PROPOSITIONS CONCERNANT LA COMPOSITIONDU COMITE DU CONSEILETDU COMITE DES DIRECTIVES SCIENTIFIQUES,PRESENTEES PAR LE ROYAUME-UNI

1. Le Royaume-Uni estime que le Comité du Conseil, dont les attributions ont déjà reçu l'approbation du Conseil intérimaire, devrait se composer de 5 ou 6 membres au maximum, y compris le Président (ou, alternativement, l'un des deux vice-présidents). Les autres membres de ce Comité seraient : le Président du Comité des directives scientifiques et celui du Comité des Finances ou leurs adjoints, et deux membres du Conseil. Le Directeur assisterait également aux réunions.
2. Comité des directives scientifiques. Ce Comité aura, du point de vue scientifique, une très grande importance et ne pourra fonctionner de façon satisfaisante que si le nombre de ses membres est assez réduit. Avant que le Conseil ne prenne de décisions quant à la composition de ce Comité et au mode de sélection de ses membres, le Royaume-Uni suggère que le Conseil nomme une commission réduite, chargée de soumettre des recommandations sur ces deux importants points de principe. La commission ne sera pas appelée à soumettre des propositions nominales, mais se bornera à proposer la définition des principes directeurs.

Il est bien entendu qu'une étroite coordination devra exister entre ce Comité et le Comité des Finances. Pour cela, l'ordre du jour et les documents relatifs aux activités du Comité des directives scientifiques devraient être communiqués au Secrétaire du Comité des Finances et celui-ci devrait pouvoir assister aux réunions chaque fois que cela sera estimé nécessaire.

CERN LIBRARIES, GENEVA



CM-P00074934